

promulgation jusqu'à l'établissement de ces règlements par le ministre et le gouvernement? Les règlements pourraient être ensuite soumis à la Chambre pour qu'elle les examine un jour.

M. Douglas: Sauf erreur le gouvernement a déjà dit qu'il n'a pas l'intention de promulguer la loi avant six mois. Si l'opposition officielle ou d'autres partis d'opposition veulent demander au gouvernement de rédiger pendant ces six mois ces règlements pour qu'on puisse les examiner avant leur promulgation, c'est au gouvernement d'en décider ainsi. Toutefois, je crois savoir que l'opposition officielle a déjà rejeté cette proposition.

M. Lewis: La proposition du député a été rejetée par son propre parti.

M. Baldwin: J'avais dit que c'était une simple suggestion personnelle.

M. Douglas: Je n'y vois aucune objection, mais c'est au gouvernement de se prononcer sur cette question.

Le très hon. M. Pearson: Pourrais-je poser une question? Le député sait-il que 7 des 8 points de son intéressante proposition visant à modifier la procédure de la Chambre ont déjà été soumis au comité de la procédure relevant de l'Orateur, et qu'il a été impossible de les faire adopter?

M. Knowles: Tous les huit points ont été soumis.

M. Brewin: Pourquoi le gouvernement n'y a-t-il pas donné suite?

M. Douglas: Vu que le premier ministre a choisi de poser une question, je répondrai simplement que le fait d'inscrire des mots au Règlement ne modifie pas forcément la procédure, si on ne prend pas les mesures voulues. Nous avons déjà modifié le Règlement pour permettre l'institution d'un comité des travaux de la Chambre. Si le gouvernement ne s'en sert pas et que ce comité ne fonctionne pas et s'il n'y a pas d'attribution de temps ni d'organisation des débats, peu importe le nombre des propositions faites et adoptées par la Chambre, celle-ci ne fonctionnera pas mieux qu'avant.

• (5.20 p.m.)

M. MacInnis: Le député permet-il qu'on lui pose une autre question? Le chef du Nouveau parti démocratique sait-il que les témoignages présentés au comité de la défense—témoignages que le ministre de la Défense nationale (M. Hellyer) n'a pas réfutés à ce moment-là—montrent que le gouvernement n'aura aucune décision à prendre au sujet de la proclamation de ce projet de loi? Ce n'est pas une décision qui lui incombe.

M. H. A. Olson (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur...

M. MacInnis: Je devrais peut-être élucider la question que j'ai posée au chef du Nouveau parti démocratique.

M. Olson: Règlement. Vous n'avez pas la parole.

M. Douglas: Tout ce que je puis dire c'est que je n'en sais rien, et les autres non plus sans doute, sauf le député.

M. Olson: Lorsque le tour du député de Cap-Breton-Sud viendra de participer au débat, il pourra soulever cette question. Je veux commencer d'abord par parler des huit propositions très intéressantes du chef du Nouveau parti démocratique. Elles ne sont pas nouvelles—le premier ministre (M. Pearson) l'a bien dit—car chacune d'entre elles a été présentée au comité de la procédure, cette année et à des réunions antérieures, et certaines d'entre elles ont été partiellement acceptées.

Il importe de signaler que ces idées ne sont pas l'apanage du NPd. Nombre d'entre elles ont été exprimées par des membres de tous les partis à la Chambre. Je suis un peu étonné de les entendre de nouveau ici en ce moment, car j'avais l'impression qu'il s'agissait de réunions secrètes et que les propositions que devait faire le comité revêtaient la forme d'un rapport majoritaire ou unanime. Je suis un peu ennuyé, pour dire le moins, de ce que toutes ces propositions ou une grande partie d'entre elles, sur certains aspects de la procédure parlementaire, aient été présentées à l'heure actuelle comme des politiques du Nouveau parti démocratique.

M. Barnett: Le député me permettrait-il une question?

M. Olson: Oui, mais quand j'aurai fini. Je répète, monsieur l'Orateur, qu'à mon avis c'est nuisible à l'objet de ces réunions officielles à